

Valeur vénale des terres 2016

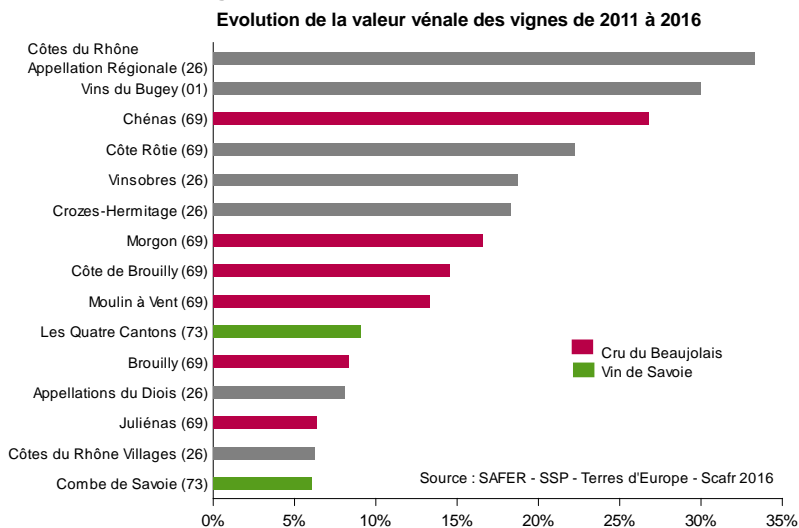
2 - Vignes libres à la vente

En 2016, la valeur vénale des vignes de la région Auvergne-Rhône-Alpes **continue d'augmenter**. Au sein de chaque bassin viticole*, le prix moyen des vignes de la région reste inférieur à la valeur moyenne globale du bassin.

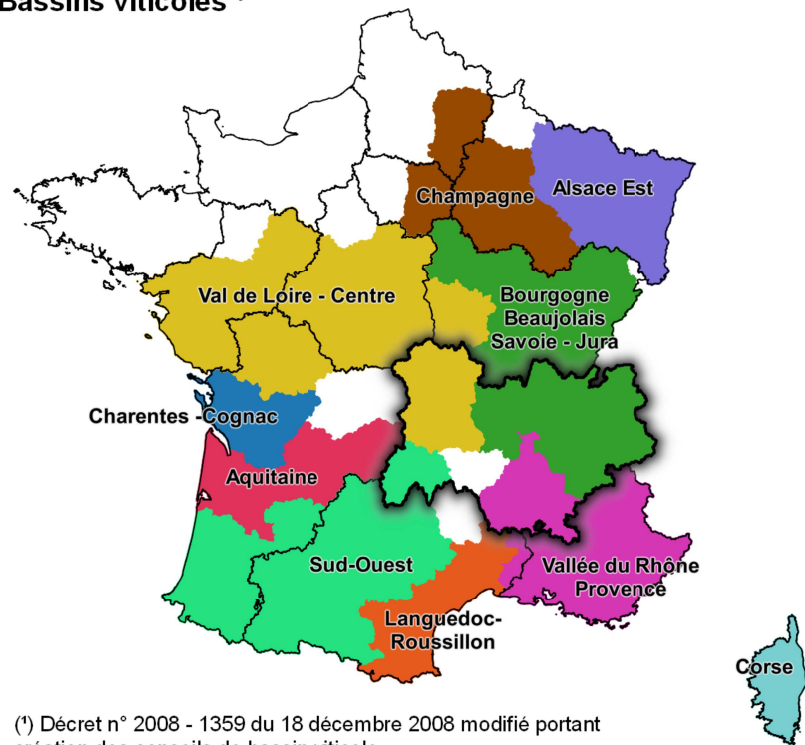
Des différences considérables existent selon le prestige des crus. Ainsi, dans la vallée du Rhône, le prix des vignes de l'appellation Cornas s'élève à 450 000 euros par hectare alors que celui des Côtes du Vivarais s'affichent à seulement 14 000 euros par hectare en 2016.

* Les bassins viticoles sont des espaces distincts des régions administratives. Leur cohérence est assurée par le type de production et l'organisation de la filière.

Progression marquée pour certains crus en 5 ans

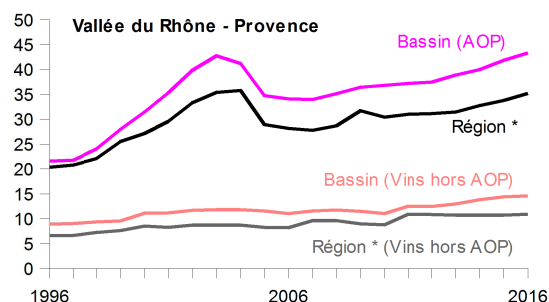
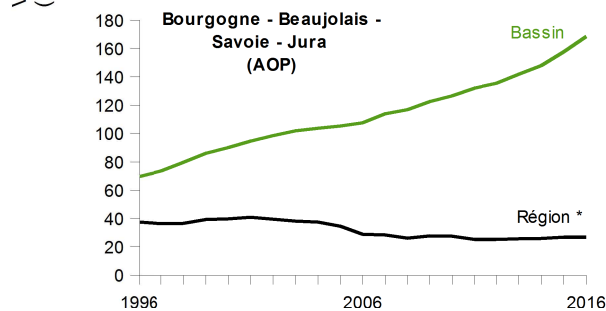
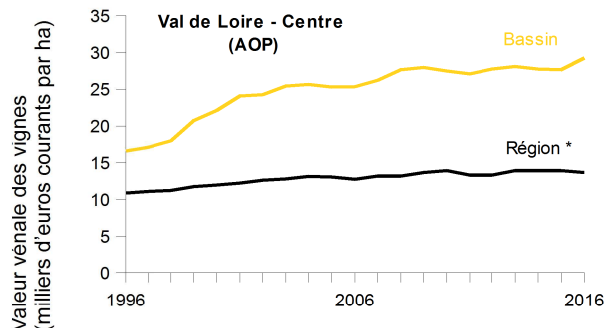


Bassins viticoles ¹



(¹) Décret n° 2008 - 1359 du 18 décembre 2008 modifié portant création des conseils de bassin viticole

Source : DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes - ©IGN - BDCarto®

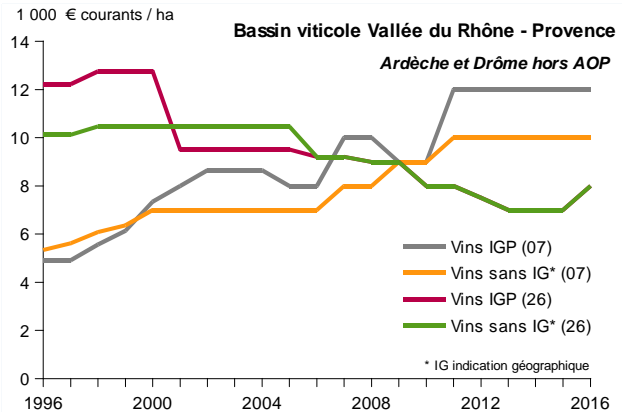
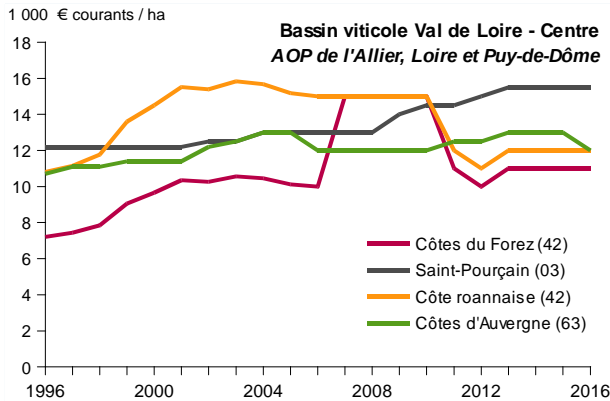


* Région = part de la région Auvergne-Rhône-Alpes dans le bassin viticole (AOP hors Hermitage, Côte Rôtie et Condrieu)

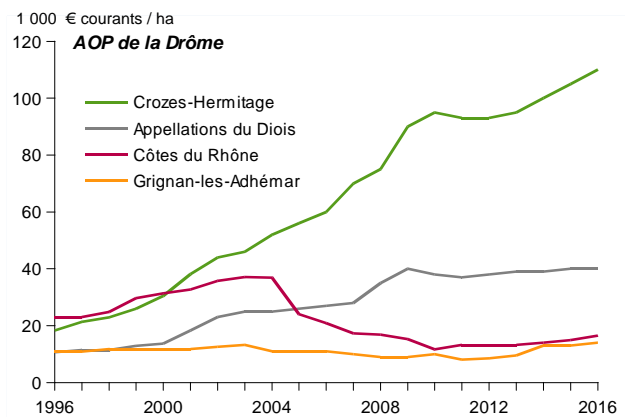
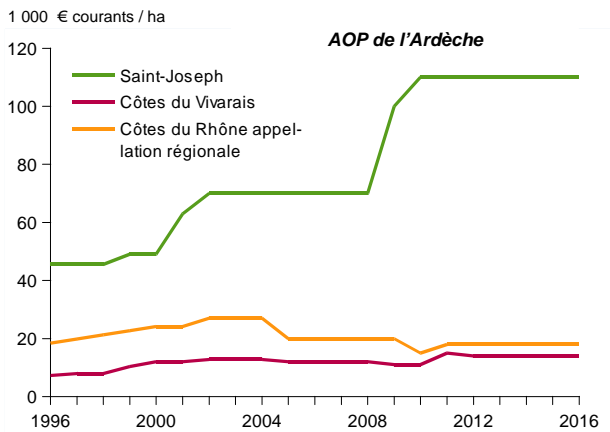
Le long terme reflète des différences considérables entre les appellations. Les appellations les plus renommées de la région continuent leur hausse tandis que les vins les plus modestes parviennent à se défendre.

Clotilde Meyronneinc

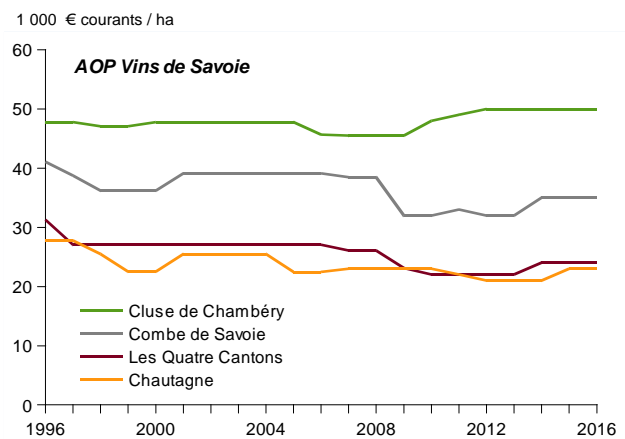
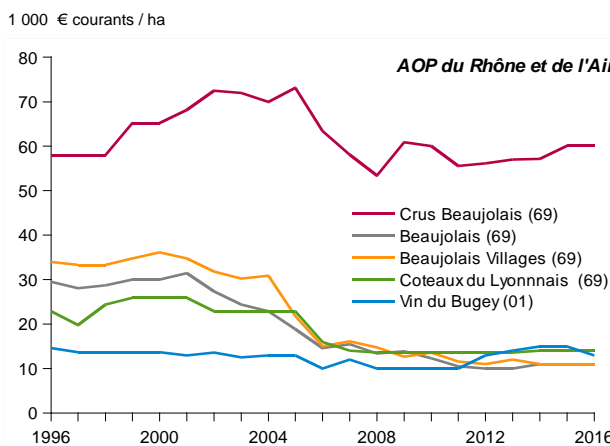
Valeur vénale des vignes (milliers d'euros courants par ha)
 Source : SAFER - SSP - Terres d'Europe - Scafr



Bassin viticole Vallée du Rhône - Provence



Bassin viticole Bourgogne – Beaujolais - Savoie - Jura



Méthodologie

Cette enquête est un travail d'expertise réalisé conjointement, avec des méthodes harmonisées, par les SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural) et les services statistiques du Ministère de l'Agriculture. Les résultats s'appuient sur les notifications de vente que les notaires communiquent aux SAFER et sur les rétrocessions opérées par ces dernières.

Le prix des vignes concerne exclusivement les parcelles libres à la vente. Il est établi « à dire d'expert » car, dans la région, le nombre de transactions annuelles s'avère insuffisant pour procéder à son calcul statistique.



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
 Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
 16B rue Aimé Rudel – BP45 – 63370 Lemdpes
 Tél : 04 73 42 16 02 – Fax : 04 73 42 16 76
 Courriel : sriset.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr
www.draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr
www.agreste.agriculture.gouv.fr

Directeur régional : Michel Sinoir
 Directeur de publication : Seán Healy
 Rédactrice en chef : Marie-Laure Rongère
 Composition : SRISSET Auvergne-Rhône-Alpes
 Crédits photos : DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes
 Prix : 2,50€
 Dépôt légal : novembre 2017
 ISSN : 2552-4151 (En ligne)